

Sur le 1^{er} objet à l'ordre du jour : Finances – AC : Désaffectation et remboursement anticipatif d'emprunts

De désaffecter le solde d'emprunts et de subside pour un montant total de 47.212,33 euros et de les réaffecter à la couverture de la dette communale, et plus particulièrement au remboursement anticipatif de l'emprunt 329.

De désaffecter le solde d'emprunts et subsides pour un montant total de 30.983,13 euros afin de couvrir les dépenses relatives à la déconstruction de l'église Saint Médard (honoraires et travaux), ainsi que les travaux d'aménagement de la place Paul Pastur (honoraires et travaux).

Sur le 2^e objet à l'ordre du jour : Finances – AC : Modification budgétaire n° 2 – exercice 2006 – Approbation

Par 11 voix et 1 abstention, le conseil approuve la MB2 de l'exercice 2006

Sur le 3^e objet à l'ordre du jour : CPAS : Modification budgétaire n° 1 – exercice 2006 - Approbation

d'approuver la 1^{ère} modification budgétaire du CPAS de l'exercice 2006 telle qu'arrêtée par le conseil de l'aide sociale le 17/07/2006.

Sur le 4^e objet à l'ordre du jour : ASBL « Sports – Délassement » : Compte exercice 2005 - Approbation

D'approuver le compte de l'ASBL « Sports, délassement » pour l'exercice 2005 dans la limite des pièces versées au dossier.

Sur le 5^e objet à l'ordre du jour : Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse : Compte – exercice 2005 - Approbation

d'émettre l'avis qu'il y a lieu d'approuver le compte de l'exercice 2005 tel qu'arrêté par le conseil de la Fabrique Sainte Thérèse le 25 juillet 2006.

Sur le 6^e objet à l'ordre du jour : Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse : 1) MB n° 1 exercice 2006 – 2) budget exercice 2007 – Approbation

d'approuver le budget de l'exercice 2007 tel qu'arrêté par le conseil de la Fabrique Sainte Thérèse le 25 juillet 2006.
d'approuver la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2006 tel qu'arrêté par le conseil de la Fabrique Sainte Thérèse le 25 juillet 2006.

Sur le 7^e objet à l'ordre du jour : Fabrique d'Eglise Saint Médard : Compte – exercice 2005 - Approbation

d'émettre l'avis qu'il y a lieu d'approuver le compte de l'exercice 2005 tel qu'arrêté par le conseil de la Fabrique Sainte Thérèse le 25 juillet 2006.

Sur le 8^e objet à l'ordre du jour : Fabrique d'Eglise Saint Médard : Budget exercice 2007 - Approbation

d'approuver le budget de l'exercice 2007 tel qu'arrêté par le conseil de la Fabrique Saint Médard le 25 juillet 2006.

Sur le 9^e objet à l'ordre du jour : Comité de concertation Commune/CPAS : Procès-verbal de la séance du 06 juin 2006 – Notification

Le PV est notifié au conseil qui n'émet aucune observation

Sur le 10^e objet à l'ordre du jour : Finances : Procès-verbal de vérification de la caisse communale au 02/06/2006 – Approbation

Par 10 voix pour et 2 abstentions (MM DEWIDE, DEWILLE), le procès-verbal est approuvé

Sur le 11^e objet à l'ordre du jour : Marchés publics : Acquisitions diverses - Décision

Article 1 : de ratifier la décision de Collège échevinal du 05/09/2006 approuvant l'acquisition de 10 panneaux d'affichage supplémentaires pour un montant de 2.460 euros HTVA.

Article 2 : de procéder aux acquisitions suivantes :

- un siège et une table pour un montant estimatif de 500 euros TVAC
- une imprimante pour un montant estimatif de 110 euros TVAC
- un meuble à tiroirs pour dossiers suspendus pour un montant estimatif de 378,48 euros TVAC
- un meuble évier pour un montant estimatif de 33,69 euros TVAC
- une enseigne pour un montant estimatif de 755 euros HTVA
- une cisaille rogneuse pour un montant estimatif de 410 euros TVAC
- une plastifieuse A3(+pochettes) pour un montant estimatif de 556,50 euros TVAC
- du mobilier scolaire pour un montant estimatif de 1.000 euros TVAC
- un rétroprojecteur pour un montant estimatif de 999 euros TVAC
- le remplacement des systèmes d'alarme pour un montant estimatif de 2.900 euros TVAC(Polvez) et +- 4.200 euros TVAC (Lalue)

Article 3 : ces dépenses seront financées d'une part par le biais d'un prélèvement sur le fonds de réserve et d'autre part par un emprunt. Les fournitures seront effectuées sous la forme de marchés passés par procédure négociée sans publicité.

Sur le 12^e objet à l'ordre du jour : Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière : Stationnement rue Joseph Wauters - Décision

Un emplacement pour handicapé sera réservé dans rue Joseph Wauters à hauteur du n°35.

Sur le 13^e objet à l'ordre du jour : Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière : chaussées de Charleroi, Mons, Bascoup et Thuin – Décision de principe

Sur les chaussées de Charleroi, Mons, Bascoup et Thuin, la vitesse est limitée à 50 km/heure tel que le prévoit le code de la circulation en agglomération.

Sur le 14^e objet à l'ordre du jour : Etablissement d'un collecteur d'eaux usées rues d'Espagne et Debiseau – Avis à émettre

d'émettre un avis favorable sur la demande de l'Intercommunale IDEA relative à l'établissement d'un collecteur d'eaux usées en partie gravitaire et en partie sous pression à Anderlues rue d'Espagne et Debiseau

Sur le 15^e objet à l'ordre du jour : Travaux : Programme triennal – aménagement de la place Paul Pastur – Projet - Approbation

Article 1 : de ratifier la décision de Collège communal du 09/10/2006 et d'approuver la modification du programme triennal 2004-2006 fixé dans la délibération du Conseil communal du 21/02/2006 en supprimant la construction d'une halle polyvalente afin de présenter un projet complet d'aménagement de la Place Paul Pastur.

Article 2 : d'approuver le projet des travaux d'aménagement de la Place Paul Pastur au montant de 1.673.115,82 euros TVAC.

Article 3 : d'approuver le projet d'éclairage public de la Place Paul Pastur au montant de 111.613,99 euros TVAC.

Article 4 : le mode de passation du marché d'aménagement de la Place Paul Pastur sera l'adjudication publique. Le marché relatif à l'éclairage public se fera par procédure négociée sans publicité.

Sur le 16^e objet à l'ordre du jour : Site SAE/LS242 dit « Gare et Entrepôts » : Travaux d'assainissement et d'aménagement en zone d'espaces publics - avant projet – Ratification

de ratifier la décision de Collège échevinal du 18/07/2006 et d'approuver l'avant –projet des travaux d'assainissement et d'aménagement d'un espace public sur le site SAE/LS 242 dit "Gare et entrepôts" au montant de 622.234,50 euros HTVA.

Sur le 17^e objet à l'ordre du jour : Travaux publics : Travaux d'aménagement de l'école du Centre – Approbation de l'avant-projet

de ratifier la décision de Collège échevinal du 04/07/2006 et d'approuver l'avant –projet des travaux d'aménagement des bâtiments de l'école communale du Centre au montant de 1.815.368 euros TVAC.

Sur le 18^e objet à l'ordre du jour : Travaux : Remplacement de châssis à l'école du Centre – Approbation

d'approuver le principe de remplacement de deux châssis à l'école communale du Centre

Sur le 19^e objet à l'ordre du jour : Travaux : Entretien de voiries 2006 – travaux supplémentaires - Ratification

de ratifier la décision de Collège échevinal du 19/09/2006 désignant la SA Wanty pour la réalisation des travaux d'asphaltage et de réparation de filets d'eau pour un montant estimatif de 65.427,926 euros TVAC dans les rues suivantes : rue de la Justice, Chemin du Planty, rue du Puisoir, rue du Moulin(partie), rue des Fleurs, rue de Bouchenies, rue à Dettes(trottoirs), Impasse Conreur

Sur le 20^e objet à l'ordre du jour : Patrimoine : Aliénation de plusieurs parcelles de terrain communal – Décision

1. Les terrains communaux sis à Anderlues, rue des Cent Bonniers, 30, d'une contenance totale d'après cadastre de 30 ares, paraissant cadastrés Son D n° 799 h², y² et h³, seront à Monsieur X et son épouse Madame X, au prix de 64.030 euros (soixante quatre mille trente euros).

2. Le terrain communal sis à Anderlues, rue des Trieux, 14, d'une contenance d'après cadastre de 09 ares 65 ca, paraissant cadastré Son A n° 250g, r, sera vendu à Monsieur X et Mademoiselle X, au prix de 9.325 euros (neuf mille trois cent vingt-cinq euros)

3. Le terrain communal sis à Anderlues, rue Clément, d'une contenance d'après cadastre de 15 ares 20 ca, paraissant cadastré Son D n° 691p, sera vendu à Monsieur X et son épouse X, aux prix de 4.000 euros (quatre mille euros).

Le produit de la vente sera versé en recettes à l'article 124/761/56 du budget extraordinaire pour l'exercice 2006. Ces fonds seront affectés à l'amélioration des bâtiments publics et de la voirie et à l'acquisition de biens d'utilité publique. Le produit de la vente sera placé provisoirement en attendant son affectation définitive ou en valeurs autorisées si cette affectation n'a pas eu lieu dans le délai d'un an.

Le conseil examine ensuite les points supplémentaires ajoutés à l'ordre du jour par le groupe ADP :

1. Quelle est la quantité et le coût total de la distribution de gravier pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 06 octobre 2005, et pour la même période 2006 ?

Je souhaite recevoir par courrier la liste de toutes les adresses et quantités délivrées à chacune d'elles.

Aucun vote n'est requis

2. Lors du Conseil communal du 22 juin 2006, j'avis ajouté un point supplémentaire concernant le site pollué de l'ancienne cokerie. Une inspection des autorités compétentes a eu lieu quelques jours avant les élections communales. Quelle est la position du Collège par rapport aux déclarations d'un des propriétaires du site qui vient d'être élu Conseil communal MR, et donc membre de votre future majorité ? (voir article en annexe).

Aucun vote n'est requis

3. Quid des 4,5 % d'augmentation pour la démolition de l'ancienne église et dont le collège a accepté en période de congé scolaire, sans passe ce point au conseil communal ?

Aucun vote n'est requis

4. Quid sur la validité des élections communales 2006 ?

Aucun vote n'est requis

5. Proposition pour un audit externe sur le fonctionnement et la gestion de notre commune – Décision

Par 2 voix pour , 8 voix contre (MM. DEVREEZE, HUBLET, ZANOLA, GONZALEZ-MOYANO, POLIART, BACCATI, BURGEON-POTIE, TISON) et 2 abstentions (MM.EMONTS-KAWAKAMI, FERON), le conseil décide de rejeter la proposition du groupe ADP

Mr le Président propose ensuite l'urgence pour un point à ajouter à l'ordre du jour :

Le conseil approuve l'urgence à l'unanimité des membres présents

Sur le 1^{er} point d'urgence : Urbanisme et aménagement du territoire : maintien de l'engagement d'un conseiller – Demande de subvention - Ratification